



CANCERS PROFESSIONNELS/ZERO CANCER
Guide syndical de prévention

Cancers professionnels/

Zéro cancer

Le travail les cause...

Les syndicats les suppriment

© 2007, Fédération
Internationale des
Organisations de travailleurs
de la Métallurgie

Fédération Internationale des
Organisations de travailleurs
de la Métallurgie (FIOM)
54-bis, route des Acacias
Case Postale 1516
CH-1227 Genève, Suisse
info@imfmetal.org
www.imfmetal.org

Texte de Rory O'Neill:
editor@hazards.org
Conception éditoriale de Mary
Schrider: mary@hazards.org
Imprimé par Tabergs Tryckeri AB
www.tabergmediagroup.com

Disponible en anglais, français,
espagnol et russe. Produit avec le
soutien de: CSI, IBB, IE, ICEM, FIJ,
ITF, FITTHC, UITA, ISP, UNI

MORTEL ET FREQUENT

Le cancer professionnel, le terrible secret. [4/5](#)

EXPOSITION ET CONSEQUENCES

Au moins 1 travailleur sur 5 risque d'en souffrir. [6/7](#)

MOURIR POUR LE TRAVAIL?

Les dangers sont partout. [8/9](#)

UN TRAVAIL DE DETECTIVE

Comment déceler les dangers. [10/11](#)

L'ACTION SYNDICALE

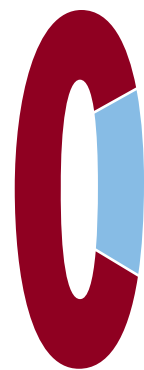
Ouvrer ensemble pour supprimer les dangers
sur les lieux de travail. [12/13](#)

PRIORITE MONDIALE

Tout ce que vous devez savoir. [14/15](#)



Devenir malade du cancer



CAMPAGNE

On n'entend guère parler du cancer professionnel. Quand quelqu'un parle du cancer, c'est pour évoquer la tragédie d'un malade, la recherche médicale pleine d'interrogations, les conséquences du tabagisme et d'une mauvaise alimentation. Mais au moins un cancer sur dix – et probablement beaucoup plus – est dû à une exposition prévisible et évitable sur le lieu de travail. L'amiante est la cause principale de maladies professionnelles de tous les temps et fait mourir chaque semaine des milliers de personnes du cancer, provoquant au moins un décès toutes les cinq minutes. Mais il n'est pas interdit dans tous les pays.

Des dizaines d'autres substances, dont on sait qu'elles sont cancérigènes, sont utilisées en quantités littéralement industrielles sur nos lieux de travail, souvent sans réglementation. Ce n'est pas un problème du passé. Au travail, nous trouvons chaque jour face à des substances, méthodes, procédés et milieux nouveaux, conçus sans trop se soucier de leurs conséquences pour la société de demain – les travailleurs, leurs familles, des communautés entières. Comme les signes de maladie chez la personne exposée aujourd'hui n'apparaîtront que dans vingt ans ou plus, le risque ne préoccupe pas les directeurs d'entreprise qui rendent des comptes aux actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle. Donc, on dissimule les causes, on enterre les morts et le massacre continue.

Mais cela commence à changer. Les syndicats révèlent les risques de cancer dû au travail. Il est de plus en plus interdit d'utiliser de l'amiante, malgré les efforts d'arrière-garde déployés sans compter par les fabricants de ce produit pour convaincre l'opinion publique de son innocuité. Les syndicats ont obtenu que les causes du cancer professionnel soient reconnues, qu'elles soient soumises à des restrictions et que leurs victimes soient indemnisées. Mais mieux vaut prévenir que guérir. Voilà pourquoi, les syndicats ont lancé cette campagne. Ils veulent, par des conseils, par la formation et par des actions menées sur les lieux de travail et aux niveaux national et international, s'assurer que les dangers professionnels soient pris en considération dans les comptes des entreprises. Le travail doit permettre de vivre et non pas causer la mort.

Combien de cancers sont dus au travail?

“Selon des recherches mondiales, entre 8% et 16 % de tous les cancers sont dus au travail.”

Burying the evidence, *Hazards Magazine*, Number 92, 2005. www.hazards.org/cancer

Mortel

Tirer les leçons

L'amiante est la cause principale de maladies professionnelles mortelles. Des études montrent que les maladies provoquées par l'amiante risquent de tuer 10 millions de personnes dans le monde. Au moins 100 000 personnes en meurent chaque année – soit une toutes les cinq minutes. Malgré ses effets dévastateurs, l'amiante ne fait pas l'objet d'une interdiction mondiale et on a même des raisons de penser que sa production pourrait augmenter. Alors que de nombreux pays riches n'en tolèrent plus l'utilisation et ont adopté des lois rigoureuses au sujet de l'amiante qui existe encore sur les lieux de travail, il n'en va pas de même dans les pays en développement. Et ce sont ces pays que visent les groupes de pression internationaux de l'amiante.

Le nombre de cancers dus à l'amiante continue d'augmenter dans maints pays industrialisés. Si nous ne tirons pas les leçons de ces décès, une génération de plus sera frappée par une nouvelle épidémie – la même tragédie, en d'autres lieux. Mais il semble que nous puissions éviter que l'histoire se répète. Après une importante campagne syndicale, des institutions internationales, dont l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), appuient maintenant l'appel des syndicats en faveur d'une interdiction mondiale.

Il a fallu se battre pendant des décennies pour en arriver là en ce qui concerne l'amiante. Mais de nouvelles matières et de nouvelles techniques – telles que les nanotechniques – apparaissent sur les lieux de travail, sans les recherches et les précautions nécessaires. On constate déjà une multiplication des cancers dans certaines fabriques d'ordinateurs, une branche industrielle dite “aseptisée”, née il y a juste une génération de travailleurs.

www.imfmetal.org/asbestos

Fréquent



Le cancer professionnel est une épidémie méconnue. Cependant, le Bureau international du travail (BIT) affirme que c'est la cause la plus fréquente de décès dus au travail qui dépasse de loin les accidents et les autres maladies professionnelles. Il estime que les cancers professionnels provoquent au moins un tiers de tous les décès liés au travail. Si le cancer professionnel est considéré comme un problème du passé ou si certains pensent qu'il n'est pas un problème du tout, c'est pour une raison évidente. Les entreprises qui créent les risques ne ménagent pas leurs efforts pour continuer de pouvoir fabriquer et vendre les substances néfastes et en tirer des bénéfices, tout en admettant qu'elles pourraient être reconnues responsables par un tribunal.

Le cancer est une maladie mortelle moderne. Ainsi, le cancer des poumons était quasiment inconnu il y a un siècle. Depuis lors, près de 100 000 produits chimiques synthétiques sont apparus sur nos lieux de travail; par conséquent, de plus en plus de personnes sont exposées à un nombre croissant de substances. Le chiffre le plus souvent cité pour le nombre total de décès dus au cancer professionnel est de 4 % de tous les cancers. Mais ce chiffre figure dans une étude effectuée il y a plus de 25 ans et dont le principal auteur recevait secrètement des honoraires des fabricants. Et les résultats étaient faussés. L'analyse a laissé de côté plusieurs groupes de travailleurs qui courraient des risques. Elle a aussi exclu les retraités, alors que ce sont précisément eux qui risquent le plus d'être victimes d'un cancer professionnel. Beaucoup plus de gens sont exposés à beaucoup plus de substances que les auteurs de l'étude voulaient bien le reconnaître.

Des recherches sur le pourcentage réel de cancers liés au travail indiquent que le chiffre est cinq fois plus élevé. Selon des calculs récents, entre 8 et 16 % de tous les cancers ont une cause professionnelle. **D'après des estimations prudentes, le BIT pense que plus de 600 000 personnes en meurent chaque année, soit un décès toutes les 52 secondes.** Mais cela n'est pas tout, car tous les travailleurs ne courent pas le même danger. La plupart des victimes d'un cancer professionnel sont des ouvriers, ce qui signifie que pour eux, le risque est nettement plus élevé, alors qu'il est minime pour d'autres. Pour les travailleurs qui effectuent certaines tâches – par exemple, les ouvriers des branches de l'amiante et du caoutchouc – le travail équivaut à un arrêt de mort.

QU'EST-CE QUI TUE AU TRAVAIL?

Causes des décès liés au travail dans le monde.

- 1 Cancers: 32%
- 2 Maladies cardio-vasculaires: 26%
- 3 Accidents de travail: 17%

Qu'est-ce qui cause le cancer?

Dans l'exercice de leur métier, les travailleurs sont souvent exposés à des agents chimiques, physiques et biologiques qui peuvent menacer leur santé.

- ▶ Des métaux, tels que l'arsenic, le chrome et le nickel, peuvent causer des cancers de la vessie, des poumons et de la peau.
- ▶ Les sous-produits de la chloration, tels que les trihalométhanes, peuvent causer le cancer de la vessie.
- ▶ Des substances naturelles, telles que l'amiante, peuvent causer le cancer du larynx, des poumons, du pleure et de l'estomac; la silice peut causer le cancer des poumons; la contamination des arachides par l'aflatoxine peut causer le cancer du foie.
- ▶ Les produits de la pétrochimie et de la combustion, y compris les gaz d'échappement des véhicules à moteur et les hydrocarbures aromatiques polycycliques, peuvent causer des cancers de la vessie, des poumons et de la peau.
- ▶ L'exposition aux pesticides peut causer le cancer du cerveau, la tumeur de Wilms, la leucémie et le lymphome non Hodgkinien.
- ▶ Les produits chimiques réactifs, tels que le chlorure de vinyle, peuvent causer le cancer du foie et le sarcome des tissus mous.
- ▶ Les huiles de coupe et les huiles minérales peuvent causer des cancers de la vessie, du larynx, des voies nasales, du rectum, de la peau et de l'estomac.
- ▶ Les radiations ionisantes peuvent causer des cancers de la vessie, des os, du cerveau, du sein, du foie, des poumons, des ovaires, de la peau et de la thyroïde, ainsi que la leucémie, le myélome multiple et des sarcomes.
- ▶ Les solvants, comme le benzène, peuvent causer la leucémie et le lymphome non Hodgkinien; le tétrachloroéthylène peut causer le cancer de la vessie, et le trichloroéthylène peut causer la maladie de Hodgkin, la leucémie et des cancers des reins et du foie.
- ▶ La fumée passive peut causer des cancers du sein et des poumons.

Exposition

Il existe aujourd'hui davantage de produits cancérogènes sur les lieux de travail que par le passé. Mais la plupart des travailleurs l'ignorent. Selon une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 20 à 30% des hommes et 5 à 20% des femmes qui travaillent risquent de souffrir d'un cancer des poumons pour des raisons professionnelles.

Dans une étude publiée en 2005, la direction des statistiques nationales française (DARES) révèle que plus d'un travailleurs sur huit est exposé, sur son lieu de travail, à des substances susceptibles de causer le cancer. Elle conclut que 13,5 % de l'ensemble de la main-d'œuvre française sont exposés à un ou plusieurs cancérogènes sur leur lieu de travail. Ce chiffre dépasse les estimations établies dix ans auparavant. Les ouvriers,

De quoi s'agit-il?

On trouve dans les études sur le cancer des mots techniques.

- ▶ Cancérogène ou cancérogène: quelque chose qui peut causer le cancer.
- ▶ Mortalité: quand cela vous tue.
- ▶ Morbidité: quand cela vous rend malade.
- ▶ Épidémiologie: compter les décès pour voir s'il y a un risque de maladie.

Conséquences



RISQUES

dont 25% sont exposés, courent huit fois plus de risques que les cadres supérieurs. Huit produits présentent plus des deux tiers de tous les dangers d'exposition – les huiles minérales, trois solvants organiques, l'amiante, les poussières de bois, les gaz d'échappement diesel et la silice cristalline.

Selon les estimations de la base de données de l'Union européenne CAREX sur l'exposition professionnelle, au début des années 1990, 22 à 24 millions de travailleurs des quinze membres de l'Union européenne d'alors étaient exposés aux cancérigènes classés dans le groupe 1 par le Centre international de recherche sur le cancer – c'est-à-dire, les agents connus pour causer le cancer chez les êtres humains.

Au total, les données de CAREX montrent que 32 millions de travailleurs, soit 23 % de la population laborieuse, risquaient de souffrir du cancer à la suite d'une exposition sur les lieux de travail. Les dangers les plus répandus résultaient du rayonnement solaire, de la fumée passive, de la silice cristalline, le radon et des poussières de bois. Il ne faut pas s'étonner que plus d'un travailleur sur cinq risque d'être victime d'un cancer professionnel. On a découvert environ 95% des causes de cancer des poumons lors d'études portant sur le milieu de travail.

Quel est le risque?

- ▶ Plus d'un travailleur sur cinq risque d'avoir un cancer professionnel.
- ▶ Le cancer professionnel n'inquiète pas les membres des conseils d'administration. C'est une maladie qui frappe surtout les ouvriers.
- ▶ La plupart des causes de cancer ont été décelées lors d'études portant sur les travailleurs.
- ▶ Le Centre international de recherche sur le cancer a dressé la liste de plus de 50 substances qui sont des causes reconnues ou probables de cancer professionnel, et plus de 100 autres qui sont des causes possibles.

Comment devient-on malade du cancer?

Les travailleurs risquent d'être victimes d'un cancer de trois manières différentes – ils peuvent être exposés en touchant un produit cancérigène, en le respirant ou en l'avalant.

- ▶ Exposition cutanée: en touchant une substance ou en étant exposé d'une autre manière, par exemple en étant exposé au soleil ou à une radiation.
- ▶ Ingestion: en avalant des substances dangereuses, qui peuvent avoir contaminé un aliment, une boisson ou la peau.
- ▶ Inhalation: en aspirant des gaz, de la fumée ou des vapeurs.

COURREZ-VOUS UN DANGER AU TRAVAIL?

Cancers provoqués par des substances qui se trouvent sur les lieux de travail:

Cancer de la vessie Arsenic, solvants, amines aromatiques, produits de la pétrochimie et de la combustion, huiles de coupure et huiles minérales, radiations ionisantes.

Cancer des os Radiations ionisantes.

Cancers du cerveau et des autres parties du système nerveux central Plomb, arsenic, mercure, solvants, y compris benzène, toluène, xylène et chlorure de méthylène, composés N-nitroso.

Cancer du sein Radiations ionisantes, perturbateurs endocriniens, solvants, fumée passive, PCB, pesticides, sous-produits de la combustion, produits chimiques réactifs y compris oxyde d'éthylène, éventuellement radiations non ionisantes, phtalates.

Cancer du colon Possiblement solvants, xylène, toluène et radiations ionisantes.

Maladie de Hodgkin Solvants, pesticides, les poussières de bois.

Cancer des reins Peu de causes professionnelles prouvées à cause du taux élevé de survie, mais possiblement arsenic, cadmium et plomb, solvants, produits pétroliers, la tumeur de Wilms chez les enfants exposés aux pesticides et les enfants de mécaniciens ou de soudeurs.

Cancer du larynx Liquides utilisés dans la métallurgie et huiles minérales, fibres naturelles y compris amiante, probablement poussières de bois, produits chimiques réactifs y compris acides sulfuriques; travaux utilisant le caoutchouc, raffinage du nickel, production du gaz moutarde et d'autres matières chimiques.

Leucémie Solvants organiques et solvants chlorés, peintures et pigments, produits chimiques réactifs, radiations ionisantes; données divergentes concernant les radiations non ionisantes; pesticides.

Cancers du foie et de la vésicule biliaire Radiations ionisantes, chlorure de vinyle (angiosarcome hépatique), PCB; probablement arsenic, solvants chlorés et produits chimiques réactifs.

Cancer des poumons Arsenic, béryllium, cadmium, chrome, nickel, solvants, surtout aromatiques (benzène et toluène), radiations ionisantes, y compris uranium exposé au radon, hématite et autres minerais, produits chimiques réactifs y compris BCME, CCME, gaz moutarde, et possiblement acides sulfuriques, fumée passive, produits pétrochimiques et sous-produits de la combustion, amiante, silice, poussières de bois, certaines fibres artificielles, y compris fibres céramiques.

Mésotéliome Amiante, ériomite.

Myélome multiple Probablement solvants, radiations ionisantes, pesticides, colorants.

MOURIR POUR LE TRAVAIL?

Il est notoire que certains travaux causent le cancer.

L'amiante provoque le cancer des poumons et le mésothéliome, une tumeur cruelle et toujours mortelle.

L'exposition au chlorure de vinyle conduit au cancer du foie.

Le traitement du caoutchouc déclenche le cancer de la vessie.

Le cancer du nez est la conséquence des poussières du bois ou du cuir que respire le travailleur.

Cependant, de nombreuses autres activités professionnelles comportent des risques réels qui sont moins bien connus.

La fourniture de lait à une fabrique d'amiante, au Canada, a suscité un cancer chez le laitier. Les infirmiers/infirmières qui manipulent des médicaments anticancéreux courent des risques. Et les travailleurs des branches modernes, telles que la microélectronique, doivent attendre que les preuves s'accumulent – sous forme d'une multitude de décès – pour que l'on se rende compte qu'ils sont menacés par une terrible maladie.

Même les techniques "propres" et l'amélioration des procédés de fabrication ne suppriment pas tous les risques.

Une étude effectuée en 2006 sur le personnel d'IBM aux Etats-Unis et fondée sur les "dossiers de mortalité" des fabriques d'ordinateurs, montre chez les employés un taux élevé de plusieurs types de cancer dus à l'exposition aux produits chimiques et aux champs électromagnétiques. Des analyses révèlent des résultats semblables dans les fabriques d'ordinateurs situées dans d'autres pays.

Les employés de bureau, eux aussi, courent des risques. Après que le syndicat australien des médias MEAA ait attiré l'attention sur le risque élevé de cancer du sein qui ressortait d'une étude sur un studio de radiodiffusion de Brisbane, une enquête demandée par la direction est parvenue aux mêmes conclusions et le studio a été fermé. D'autres facteurs, comme le travail posté et la fumée passive sont aussi à l'origine de cancers professionnels.



Pourquoi ne décèle-t-on pas les cancers professionnels

- ▶ **Fréquence des cancers** En général, les poussières résultant d'activités menées sur les lieux de travail provoquent un taux élevé de cancers des poumons, mais parce que cette maladie est répandue et est souvent causée par le tabagisme, on a tendance à ne pas la lier au travail.
- ▶ **Lacunes des études** La plupart des connaissances concernant le cancer professionnel sont tirées d'études à grande échelle, portant sur des groupes industriels. Elles ne prennent pas en considération de nombreux emplois où la main-d'œuvre féminine prédomine, par exemple, ni les travailleurs des petites entreprises.
- ▶ **Nouveaux facteurs** Des substances ou procédés nouveaux peuvent présenter des risques nouveaux. Quand les cancers se déclarent, les substances, procédés et même les lieux de travail ont peut-être disparu depuis longtemps.
- ▶ **Expositions insoupçonnées** Il arrive que des coiffeurs souffrent d'un cancer causé par l'amiante incorporé dans les sèche-cheveux. Des enseignants, infirmiers et médecins sont victimes de cancers provoqués par l'amiante utilisé là où ils travaillent.
- ▶ **Payer le prix** Les entreprises financent des études et exercent des pressions politiques pour que les preuves de risques que comportent certains travaux soient tuées ou minimisées.

Cancers du nez et du nasopharynx Chrome, nickel, probablement benzène, produits chimiques réactifs et formaldéhyde, liquides utilisés dans la métallurgie, fibres naturelles y compris poussières de bois, radiations ionisantes. Lié au travail dans les fabriques de chaussures.

Lymphome non Hodgkinien Solvants organiques, pesticides; probablement PCB et dioxine et possiblement colorants.

Cancer de l'oesophage Probablement solvants, surtout tétrachloroéthylène; huile de coupure .

Cancer des ovaires Selon quelques données: pesticides et radiations ionisantes et travail de coiffeur et d'esthéticienne.

Cancer du pancréas Acrylamide, liquides utilisés dans la métallurgie et huiles minérales; probablement cadmium, nickel, solvants, produits chimiques réactifs, possiblement formaldéhyde et pesticides.

Cancer de la prostate Cadmium, arsenic et certains pesticides; risques élevés en cas d'exposition aux poussières métalliques et aux liquides utilisés dans la métallurgie, hydrocarbures polyaromatiques et produits de la combustion de carburants liquides, herbicides et pesticides.

Cancer du rectum Liquides utilisés dans la métallurgie et huiles minérales; probablement solvants, y compris toluène et xylène.

Sarcomes des tissus mous Chlorure de vinyle monomère (angiosarcome du foie), pesticides (sarcome d'Ewing).

Cancer de la peau Exposition aux UV et au soleil, liquides utilisés dans la métallurgie et huiles minérales. Cancer de la peau de type non-mélanome: arsenic, créosote, hydrocarbures polyaromatiques, goudron de charbon et radiations ionisantes.

Cancer de l'estomac Radiations ionisantes, liquides utilisés dans la métallurgie et huiles minérales, amiante; probablement solvants et pesticides; risques élevés dans le traitement du caoutchouc et les industries du charbon, fer, plomb, zinc et les mines d'or.

Cancer des testicules Produits chimiques perturbateurs de la glande endocrine (dont phthalates, PCB et hydrocarbures polyhalogénés); risques très élevés dans l'agriculture, les tanneries et les industries mécaniques; peinture, exploitation minière, plastiques, métallurgie et utilisation professionnelle du radar manuel.

Cancer de la thyroïde Radiations ionisantes



RISQUES

Un travail de détective

Si l'on croit que la lecture de manuels nous apporte toutes les réponses requises sur les risques de cancer professionnel, on se trompe. A peine un produit chimique sur cent utilisés au travail a fait l'objet d'analyses systématiques.

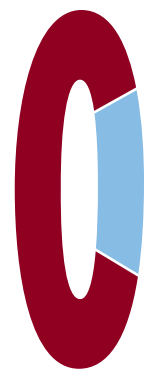
Le syndicat doit déceler lui-même les dangers qui existent sur les lieux de travail. Il doit donc mener sa propre enquête. Souvent les syndicats ont été les premiers à détecter des cancers professionnels, tels que le cancer de la vessie chez les travailleurs de la teinture et le cancer du foie chez ceux qui manipulent du chlorure de vinyle.

Rappelez-vous qu'il faut agir aussi simplement que possible. Une discussion brève lors d'une réunion syndicale peut fournir toutes les informations nécessaires. Il faut veiller à ce que les travailleurs participent, car ils connaissent leur métier, leurs camarades et les réels dangers de leur travail.



QUEL EST LE PROBLEME?

Renseignez-vous: Certains groupes de travailleurs sont-ils souvent absents pour cause de maladie ? Savez-vous si des travailleurs en activité ou à la retraite ont un cancer? Les malades accomplissent-ils tous les mêmes tâches ou utilisent-ils les mêmes substances, par exemple, s'agit-il d'ouvriers d'une fonderie, de tailleurs de pierres ou d'employés qui manipulent des produits chimiques toxiques? Interrogez d'autres collègues et délégués syndicaux, surtout ceux qui sont dans l'entreprise ou dans la branche depuis longtemps.



PRÉVENTION

La carte des risques Dessinez une carte simplifiée du lieu de travail, en indiquant les machines, les postes de travail et les substances et procédés utilisés. Inscrivez sur cette carte tous les problèmes de santé mentionnés par les travailleurs, en précisant leurs tâches. Refaites une telle carte périodiquement et vérifiez si de nouveaux problèmes apparaissent. Si des substances ou des procédés cancérigènes sont utilisés, tentez de trouver des alternatives et, si cela n'est pas possible, cherchez des méthodes de travail sans danger.

Le plan du corps Dessinez deux silhouettes sur une grande feuille de papier, représentant une personne de front et de dos. Invitez les travailleurs à marquer les endroits où ils ont mal ou où il y a des symptômes de maladie. Si les travailleurs qui accomplissent les mêmes tâches signalent des maux semblables, vous pouvez établir un lien entre les facteurs liés au travail et leurs ennuis de santé.

L'enquête Examinez les données disponibles, telles que les listes de congés pour maladie, les accidents, les indemnités versées et les pensions accordées. N'oubliez pas les retraités – plusieurs cancers ne se manifestent qu'après des décennies, c'est-à-dire après le départ à la retraite. Des articles de journaux peuvent parler des personnes décédées des suites d'une maladie professionnelle. S'il y a une raison de soupçonner un problème, tirez-le au clair.

L'étude Sans être un expert, vous pouvez déceler rapidement les problèmes grâce à une recherche simple, qui ne doit pas être scientifique ni prendre beaucoup de temps. Un délégué syndical peut demander aux travailleurs, durant la pause de midi, s'ils ont des inquiétudes au sujet d'une tâche ou d'une substance particulière, ou s'ils ont constaté de nombreuses absences pour maladie inquiétantes ou des causes de mauvaise santé chez leurs camarades de travail.

L'objectif Si vous constatez l'utilisation de substances ou de procédés cancérigènes, obtenez immédiatement, par la négociation, des substances, des procédés ou des méthodes de travail sans risque. Le meilleur moyen d'éviter les cancers professionnels, c'est de supprimer les activités qui mettent en danger la santé des travailleurs.

L' ACTION SYNDICALE

Par leurs campagnes, les syndicats ont joué un rôle essentiel dans la détection et l'étude des risques de cancer professionnel. Mais il ne suffit pas de lutter contre chaque problème, l'un après l'autre; il faut élaborer et appliquer avec soin une stratégie judicieuse de prévention du cancer. Pour réussir, les syndicats doivent organiser une "campagne de prévention du cancer" fondée sur un engagement et des ressources au niveau national et sur la participation active, au niveau local, de leurs délégués et membres bien informés. Et ils doivent demeurer vigilants, pour s'assurer que les améliorations promises sont vraiment réalisées.

Action syndicale nationale

- ▶ Déterminer sur quels lieux de travail et dans quelles branches d'activité il existe un risque de cancer professionnel, sans oublier que la santé des travailleurs actuels peut être bonne, le cancer n'apparaissant parfois qu'après que le travailleur a pris sa retraite.
- ▶ Analyser les études et les rapports pour y trouver des preuves des dangers que présente un lieu de travail ou une branche d'activité.
- ▶ Après avoir repéré les tâches qui suscitent des problèmes, insister auprès de l'entreprise pour qu'elle révèle les risques et les mesures prises pour y faire face, et, si nécessaire, lui demander de financer une recherche et d'y coopérer.
- ▶ Organiser une campagne de sensibilisation, en attirant l'attention sur les risques et les stratégies de prévention et en conseillant instamment aux travailleurs qui souffrent d'un cancer éventuellement professionnel de prendre contact avec le syndicat.

L'action syndicale locale

- ▶ Dresser la liste des substances et des procédés qui comportent un risque avéré ou soupçonné. Marquer les endroits où des agents cancérigènes peuvent se trouver et avertir les travailleurs exposés.
- ▶ Veiller à ce que l'entreprise ait informé les travailleurs qui sont exposés à un risque potentiel de cancer ou à d'autres dangers.
- ▶ Demander des programmes de dépistage médical pour les travailleurs qui ont été exposés à des risques professionnels, y compris de cancer, en incluant les retraités chez qui il y a le plus de probabilité qu'un cancer professionnel se déclare.
- ▶ Négocier l'application de mesures rigoureuses de contrôle, même dans les entreprises qui respectent les normes légales minimales, en se rappelant qu'il n'est pas possible de sortir indemne d'une exposition à un cancérigène.
- ▶ Se rappeler les techniques élémentaires de lutte contre le cancer: la substitution, le changement de procédés, la construction d'une enceinte, la ventilation des locaux, une hygiène rigoureuse et un équipement de protection.
- ▶ S'assurer qu'il y ait une véritable amélioration – que le lieu de travail ne présente plus de danger et que les travailleurs qui ont couru des risques reçoivent les informations et le soutien requis.

S'Y METTRE

Les délégués syndicaux doivent

- 1** Déceler les risques éventuels de cancer sur le lieu de travail. Cette tâche incombe aux délégués syndicaux à la santé et la sécurité, au comité de la sécurité ou à un comité de "prévention du cancer" créé par le syndicat.
- 2** Insister pour que les substances ou procédés présentant un risque de cancer soient, si possible, éliminés et remplacés par des substances ou des méthodes de travail sans danger. Etablir un ordre de priorité des mesures à prendre pour éviter les risques de cancer, à savoir: l'élimination, la substitution, le contrôle et, si rien d'autre n'est possible, un équipement de protection personnelle, tel qu'un masque ou des vêtements spéciaux.
- 3** Veiller à ce que les travailleurs atteints d'un cancer professionnel bénéficient du soutien dont ils ont besoin et reçoivent les allocations de maladie ou les indemnités auxquelles ils ont droit.
- 4** S'assurer le soutien de la communauté en veillant à ce que celle-ci sache que certaines émissions de gaz dans l'atmosphère ou des déchets dangereux de l'entreprise risquent de causer le cancer.
- 5** Ne pas agir seuls – obtenir pour la campagne de prévention du cancer le soutien des travailleurs et des syndicats dans l'entreprise ainsi qu'aux niveaux local et national.



La réaction immédiate

Quand on pense qu'il existe un risque de cancer professionnel sur un certain lieu de travail, les délégués syndicaux agissent rapidement, notamment par:

- 1** La collecte des preuves disponibles, par exemple, les certificats de décès ou les registres des pensions et des maladies, les rapports sur la santé et l'hygiène au travail ou des articles de presse, puis l'élaboration de la liste des risques possibles de cancer professionnel
- 2** L'analyse des informations, par le syndicat local – peut-on soupçonner qu'il y a un nombre excessif de cancers dans une entreprise ou une partie d'une entreprise ? y-a-t-il des expositions qui mettent en danger la santé des travailleurs?
- 3** La demande de mesures pour que les travailleurs qui ont été exposés fassent régulièrement l'objet d'un examen médical complet, afin de détecter un cancer dès le début.
- 4** Des appels adressés aux autorités publiques, aux organes responsables de la sécurité, à l'entreprise, aux universités ou à des groupes qui militent pour la santé des travailleurs en vue de l'exécution d'études approfondies, le cas échéant.
- 5** Une évaluation appropriée des risques possibles de cancer, sans accepter les affirmations selon lesquelles l'exposition est sans danger et en se rappelant que les limites officielles concernant le degré d'exposition ne signifient pas que l'exposition ne comporte aucun risque.
- 6** Des recommandations pour augmenter la sécurité sur le lieu de travail par la substitution, l'utilisation de moins de substances ou procédés dangereux et des contrôles.

Quelques faits clés concernant le cancer professionnel

- ▶ Le cancer professionnel est la première cause de décès liés au travail dans le monde entier, avant les autres maladies et accidents professionnels.
- ▶ D'après le BIT, plus de 600 000 personnes meurent chaque année d'un cancer professionnel, soit un décès toutes les 52 secondes. Le nombre réel est certainement beaucoup plus élevé.
- ▶ Plus d'un travailleur sur cinq risque de souffrir d'un cancer professionnel.
- ▶ Entre 8% et 16% de tous les cancers sont causés par une exposition sur les lieux de travail.
- ▶ On utilise près de 100 000 produits chimiques sur les lieux de travail dans le monde. A peine 1 sur 100 a fait l'objet de tests complets pour détecter les risques qu'il présente pour la santé.
- ▶ Le Centre international de l'ONU de recherche sur le cancer considère plus de 50 substances comme comportant un risque certain ou probable de cancer professionnel et plus de 100 autres comme comportant un risque possible de cancer.
- ▶ La plupart des causes de cancer ont été déterminées lors d'études sur les travailleurs.
- ▶ Les ouvriers ne sont pas les seuls à être menacés d'un cancer. Des coiffeurs, des enseignants, des infirmiers, des médecins, des agriculteurs, des employés de bureau et beaucoup d'autres travailleurs sont, eux aussi, décédés d'un cancer professionnel.
- ▶ En général, il faut que des dizaines de milliers de travailleurs meurent avant que des études scientifiques ne décèlent les risques d'un cancer lié au travail. La prudence est toujours l'option la plus sûre.

Priorité

La convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le cancer professionnel contient des recommandations claires et pleines de bon sens qui peuvent et doivent être appliquées partout. Il est tout à fait normal que l'OIT accorde une place primordiale à la lutte contre le cancer professionnel, puisqu'elle affirme qu'il est la cause principale des décès liés au travail dans le monde entier, car il tue une personne toutes les 52 secondes.

La convention 139 demande aux pays qui la ratifient:

- ▶ de déterminer périodiquement les substances et agents cancérigènes auxquels l'exposition professionnelle sera interdite ou soumise à autorisation ou à contrôle
- ▶ de s'efforcer de faire remplacer les substances et agents cancérigènes par des substances ou agents non cancérigènes ou moins nocifs.
- ▶ de réduire au minimum le nombre des travailleurs exposés à des substances ou agents cancérigènes, ainsi que la durée et le niveau de l'exposition et d'instituer un système d'enregistrement des données.
- ▶ de prendre des mesures pour que les travailleurs qui sont exposés à des substances ou agents cancérigènes, l'ont été ou risquent de l'être reçoivent toutes les informations disponibles sur les risques que comportent ces substances et agents et sur les mesures requises.
- ▶ de réaliser des examens médicaux des travailleurs, pendant et après leur emploi.

Selon les estimations de l'OIT, un décès dû à un cancer professionnel sur six est provoqué par l'exposition à l'amiante. La convention 162 de l'OIT sur l'amiante demande de réduire autant que possible les risques dus à l'exposition professionnelle à l'amiante.

Mondiale



MONDIALE

Dans une résolution, adoptée en 2006, la Conférence internationale du travail précise les objectifs de la convention sur l'amiante. Elle déclare que "la suppression future de l'amiante, ainsi que l'identification et la gestion correcte de l'amiante actuellement présent constituent le moyen le plus efficace de protéger les travailleurs contre l'exposition à cette substance et de prévenir de futures maladies et décès liés à l'amiante".

Elle ajoute que la convention sur l'amiante "ne devrait pas servir à justifier ou à accepter la poursuite de l'usage de cette substance."

Elle souligne qu'il convient "de promouvoir la suppression de l'usage futur de toutes les formes d'amiante et produits à base d'amiante."

La convention 170 de l'OIT sur les produits chimiques indique que les employeurs doivent évaluer l'exposition des travailleurs aux produits chimiques dangereux, surveiller et enregistrer l'exposition lorsque que cela est nécessaire, et s'assurer que ces données soient "accessibles aux travailleurs et à leurs représentants."

SITE INTERNET DE L'OIT

Conventions: www.ilo.org/ilolex/

Programme sur la sécurité et la santé au travail: www.ilo.org/safework

Activités pour les travailleurs: www.ilo.org/ratify





**Internationale des travailleurs
du Bâtiment et du Bois (IBB)**

54 route des Acacias
CH-1227 Genève Suisse
info@bwint.org www.bwint.org



Internationale de l'éducation (IE)

Maison syndicale internationale
5 Bld. du Roi Albert II
1210 Bruxelles Belgique
siège@ei-ie.org www.ei-ie.org



**Fédération internationale des
syndicats de travailleurs de la chimie,
de l'énergie, des mines et des
industries diverses (ICEM)**

Avenue Emile de Béco, 109
B-1050 Bruxelles, Belgique
info@icem.org www.icem.org



**Fédération Internationale
des journalistes (IFJ)**

Centre de presse international
Résidence Palace, Block C
155 Rue de la Loi B1040
Bruxelles Belgique
ifj@ifj.org www.ifj.org



**Fédération internationale
des travailleurs du textile, de
l'habillement et du cuir (FITTHC)**

8 rue Joseph Stevens
1000 Bruxelles Belgique
office@itglwf.org www.itglwf.org



**Fédération internationale
des ouvriers du transport (ITF)**

ITF House, 49-60 Borough Road
Londres SE1 1DR Royaume-Uni
mail@itf.org.uk www.itfglobal.org



**Union internationale des travailleurs
de l'alimentation et des branches
connexes (UITA)**

8 Rampe du Pont Rouge
Petit-Lancy, CH-1213
Genève, Suisse
iuf@iuf.org www.iuf.org



Internationale des services publics

45 avenue Voltaire, BP 9
01211 Ferney-Voltaire Cedex France
psi@world-psi.org www.world-psi.org



UNI Global Union

Avenue Reverdil 8-10,
1260 Nyon Suisse
contact@union-network.org
www.union-network.org



ITUC-CSI

5 Boulevard du Roi Albert II
Bte 1 1210 Bruxelles Belgique
info@ituc-csi.org
www.ituc-csi.org



**Fédération Internationale des
Organisations de travailleurs de la
Métallurgie (FIOM)**

54 bis, route des Acacias
Case Postale 1516
CH-1227 Genève Suisse
info@imfmetal.org
www.imfmetal.org/cancer